

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Développement d'un réseau de haies, vergers et alignements d'arbres. Mise en place d'un réseau de partenaires signataires de la charte « Gestion écologique des haies »

N° action : 15

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec les fiches 8 et 12.

1° Développement d'un réseau de haies, vergers et alignements d'arbres.

- Contexte :

C'est la connexion des milieux aussi divers que de vastes forêts anciennes, des cours d'eau de grande naturalité, des fonds de vallée abritant des biotopes rares, des escarpements rocheux et des cavités souterraines, des éléments anthropiques favorables à la biodiversité, etc., qui confère à la vallée de la Semois sa grande valeur biologique.

Les haies, vergers et alignements d'arbres constituent des éléments essentiels du maillage écologique du territoire. Ces éléments connectifs permettent le maintien des nombreuses espèces qui s'y abritent, s'y nourrissent et s'y reproduisent : insectes (et notamment les pollinisateurs), oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères (en particulier le grand rhinolophe, le murin à oreilles échancrées et les oreillards). Ce sont des corridors écologiques essentiels aux déplacements de ces espèces, y compris les espèces végétales. Ces éléments stockent le carbone, sont des pompes à nutriments, limitent les excès climatiques (sécheresses, inondations). Ils sont également des éléments historiques, culturels et paysagers de premier ordre.

- Objectif :

Améliorer le maillage écologique du territoire en développant un réseau de haies, vergers et alignements d'arbres

- Méthodologie :

- 1. Démarchage des propriétaires pour compléter le réseau par de nouvelles plantations, via un service « clé-sur-porte » : le propriétaire ne se charge que de ratifier l'engagement de respecter les plantations et d'assurer leur entretien dans le respect de la charte « Gestion écologique des haies » (voir point 2) ;
- 2. Recherche des prestataires pour effectuer les plantations dans le respect des règles des marchés publics ;

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

3. Conception et réalisation des plantations, demandes des primes plantation RW. Le financement à apporter par le propriétaire est minimal (20%) dans la mesure où la majorité du financement est pris en charge par le budget « Yes We Plant » (80% de la facture de plantation); des MAEC prés-vergers pourront également apporter un complément intéressant pour le propriétaire agriculteur ;

4. Aménagements écologiques des vergers pour l'accueil de la biodiversité : nichoirs, tas de bois, tas de pierres, mares, etc.) ;

- Localisation :

Tout le territoire du Parc national

- Public(s) ciblé(s) :

Propriétaires : publics et privés, et notamment les agriculteurs

2° Mise en place d'un réseau de partenaires signataires de la charte « Gestion écologique des haies »

- Contexte :

L'absence de solutions d'entretien des haies constitue souvent un frein à leur plantation en milieu agricole car les haies nécessitent un entretien à court, moyen et long terme qui peut s'avérer lourd. Les difficultés liées à l'entretien portent à la fois sur le coût qu'il peut représenter, le temps de travail qu'il nécessite pour être adéquatement mis en œuvre, la disponibilité en équipement adapté, la compétence technique en matière de taille ainsi que l'absence de destination pour les produits de la taille.

Bien que la conditionnalité agricole encadre les périodes de non-intervention sur les haies, elle n'encadre pas la réalisation de la taille (fréquence, outil, objectif, ...). L'action vise à structurer un réseau de professionnels (publics et privés) qui disposent du matériel adéquat et conseillent les propriétaires sur les interventions et leur périodicité afin de favoriser une gestion écologique des haies. L'action pourrait aboutir à la mise en place d'un plan d'interventions par rotation qui assurerait au sein d'un même territoire une certaine hétérogénéité dans les traitements réalisés, permettant ainsi de limiter l'impact négatif sur les espèces. Ce réseau serait signataire d'une charte « Gestion écologique des haies »

- Objectifs :

1. Etablir un Plan d'action environnemental d'entretien des haies (publiques/privées) pour le territoire ;

2. Mettre sur pied un réseau de professionnels disposant d'un matériel adapté (sécateurs ou disques, suppression de l'utilisation d'engins à fléaux) et d'une connaissance des enjeux biologiques, adhérant à la charte « Gestion écologique des haies » ;

3. Organiser un service d'entretien écologique des haies pour les propriétaires publics et privés qui le souhaitent ;

4. À terme, valoriser les rémanents de taille (litière agricole, paillage horticole, plaquettes bois-énergie, etc.) ;

5. Par là, lever les freins à la plantation de haies, d'alignements d'arbres et de vergers ;

- Méthodologie :

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

- 1° 1. Identification des entreprises capables d'assurer un entretien écologique des haies (matériels, compétences, etc.) ;
2. Sensibilisation et formation des professionnels à la gestion écologique des haies ;
3. Sélection d'un ou de plusieurs prestataires pour l'entretien des haies dans le respect des règles des marchés publics ;
4. Pour les prestataires désireux de s'engager dans la démarche de gestion écologique des haies, aide financière à l'achat d'équipement adapté aux objectifs recherchés
5. Recherche des propriétaires publics ou privés souhaitant adhérer au service d'entretien par des communications ciblées ;
6. Etablissement de plans de gestion des haies de ces propriétaires : les objectifs écologiques seront déterminés en fonction des enjeux biologiques principaux liés à ces haies. L'aspect paysager sera également pris en compte. ;
7. Organisation des chantiers d'entretien écologique en rapport avec les objectifs définis au plan de gestion ;
8. Valorisation locale des produits de taille sous diverses formes (paillage horticole, litière agricole, plaquettes de chauffage, etc.) ;
9. À terme, mise sur pied d'un service largement utilisé par les propriétaires de haies pour l'entretien voire la plantation de haies

- Localisation :

Toutes les communes du Parc national, éventuellement communes limitrophes

- Public(s) ciblé(s):

- Propriétaires de haies publics (communes, etc.) et privés, agriculteurs
- Entreprises parcs et jardins professionnelles disposant du matériel et des compétences appropriées pour le respect de la charte « Gestion écologique des haies » ou désireuses de se former et de s'équiper pour pouvoir en disposer